



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux moyen de CDI est élevé (83 %) et pratiquement identique à la moyenne du secteur juridique (84 %). En revanche, le taux de CDD est supérieur de six points à celui du secteur.





CONTRATS DIFFÉRENTS EN FONCTION DES TRANCHES D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans se voient proposer une variété plus importante de contrats. Même si le CDI est le contrat le plus répandu, 32 % de ces salariés intègrent les entreprises avec un autre contrat et principalement un CDD.

Dans les autres tranches d'âge, le CDI est le contrat de référence et le taux de CDD baisse notablement.



Répartition des salariés par type de contrat de travail en 2012

Contrat			Ompl
CDI	83 %	84 %	85 %
CDD	15 %	9 %	11 %
Apprentissage	0 %	0 %	2 %
Autres contrats	2 %	6 %	2 %



Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

Type de contrats par tranche d'âge

Tranche d'âge/contrat		
< 35 ans	100 %	100 %
CDI	68 %	65 %
CDD	27 %	19 %
Apprentissage	1 %	1 %
Autres contrats	4 %	15 %
35-50 ans	100 %	100 %
CDI	93 %	96 %
CDD	6 %	4 %
Autres contrats	0 %	1 %
50 ans et +	100 %	100 %
CDI	92 %	96 %
CDD	8 %	4 %
Autres contrats	0 %	1 %



Dans la branche, le taux de CDI est de 68 %. Le total de 100 % s'applique à chaque tranche d'âge.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



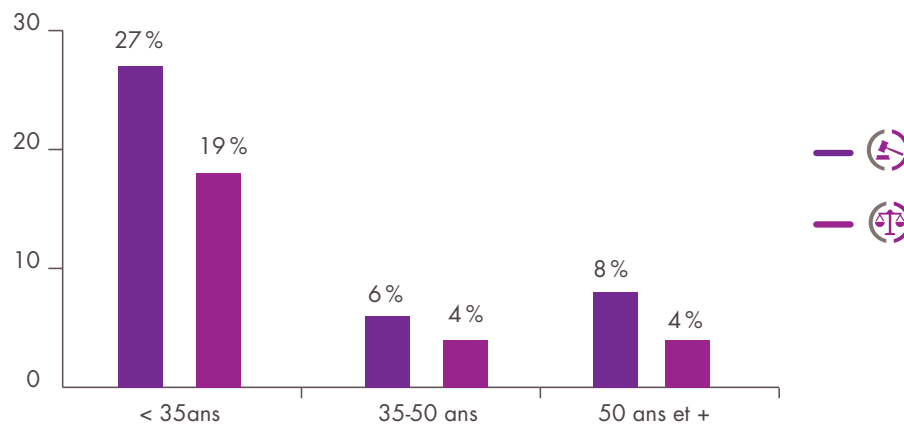
JEUNES SALARIÉS PLUS SOUVENT EN CDD

Le taux de CDD diffère selon les tranches d'âge.

Ⓜ Il est élevé chez les jeunes, 27 % en moyenne chez les moins de 35 ans.

Ⓜ Il tombe en revanche à un niveau faible dans les autres tranches d'âge : 6 % et 8 %. Contrairement au secteur, il reste relativement élevé après 35 ans.

Taux de CDD par tranche d'âge



Répartition des salariés en CDD par région

Région	Offices de commissaires-priseurs judiciaires	Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	35 %	9 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	12 %	8 %
Auvergne, Rhône-Alpes	14 %	10 %
Bourgogne, Franche-Comté	20 %	10 %
Bretagne	13 %	9 %
Centre	7 %	7 %
Corse		7 %
DOM		9 %
Île-de-France	15 %	10 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	12 %	9 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	12 %	9 %
Normandie	13 %	7 %
Pays de la Loire	12 %	8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15 %	10 %
Moyenne	15 %	9 %

Source : DADS 201



TAUX DE CDD RÉGIONAL VARIABLE

Le taux de CDD de la branche varie nettement d'une région à l'autre, entre 7 % et 35 %.

Il est supérieur à la moyenne du secteur dans pratiquement toutes les régions.